

DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES TRAVAILLANT EN ESAT

Le maintien et le développement des acquis scolaires et des compétences dans le cadre de parcours professionnels individualisés, constitue une mission essentielle pour tout Etablissement et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T.).

Comme pour tout salarié, l'ESAT Atelier des PEP verse une contribution à l'organisme en charge de la formation continue, afin de financer différents types de formation professionnelle à destination des travailleurs de l'ESAT, et des actions prioritaires sont donc proposées au public des ESAT.

De manière générale, les travailleurs, en concertation avec l'équipe d'encadrement de l'ESAT, font plutôt le choix de formations de courte durée visant au maintien ou au développement de compétences.

Convaincus de la capacité des travailleurs à s'engager dans des formations diplômantes, les responsables de l'encadrement les ont donc positionnés dans des dispositifs de droit commun, correspondant à leur projet.

Après avoir défini les diplômes correspondant le mieux aux métiers pratiqués dans nos ateliers de production, les échanges avec l'organisme de formation ont permis d'engager une réflexion sur la manière d'accueillir au mieux le public spécifique de l'ESAT.

Il a ensuite été procédé avec l'organisme de formation, à une évaluation de l'écart entre les compétences déjà acquises au sein de l'établissement et la formation théorique pour ensuite élaborer un plan d'actions.

Ces phases d'évaluation et d'élaboration du plan d'actions sont source de questionnement pour toute l'équipe et peuvent générer une déstabilisation, ainsi l'adhésion de chacun est essentielle et le rôle des moniteurs déterminant.

Quatre personnes de l'atelier cuisine ont obtenu un titre professionnel de serveur de restaurant (2) et d'agent en restauration (2) en novembre 2011. PROM'HOTE IFITEL, centre de formation en hôtellerie-restauration a été notre partenaire dans ce projet. Une partie de la formation s'est déroulée en interne sous la responsabilité des moniteurs d'atelier et l'autre partie au centre de formation.

Au sein de l'atelier horticulture, une personne a entrepris une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en janvier 2011, pour l'obtention d'un CAP production horticole, production florale et légumière. Le CREAI de Bourgogne a été notre partenaire permettant à un moniteur d'atelier d'horticulture de suivre une formation de tuteur et favorisant la mise en place d'un suivi régulier auprès de la personne. Après l'examen de son dossier et un entretien, la personne a obtenu son CAP en novembre 2012.

Un nouveau projet est en cours pour l'atelier espaces verts, visant à inscrire des travailleurs dans un parcours de VAE pour l'obtention d'un CAP ouvrier du paysage.

Ces démarches offrent une réelle opportunité aux personnes dont c'est le projet, d'obtenir un diplôme et de valoriser les compétences acquises. Elles permettent également de donner ou redonner confiance aux

personnes en valorisant leur potentiel. Un autre regard est posé sur la question du handicap, notamment dans le contexte du travail.



*Jeannine GODOT, Directrice ;
Antoine DESBLACHES, Chef de Service ;
Aurélie COMTET, Chef de Service.*